

**Jeudi 16 novembre 2006**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**La CRE a reçu une délégation de la  
Fédération nationale des mines et de l'énergie-CGT (FNME-CGT)**

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a reçu, jeudi 16 novembre 2006, une délégation de la Fédération nationale des mines et de l'énergie-CGT (FNME-CGT) de EDF qui avait appelé les agents de la filiale de gestion du réseau de transport d'électricité d'EDF, RTE, à une grève nationale.

Cette rencontre a permis à la CRE de rappeler le rôle que lui confie la loi et les objectifs qu'elle poursuit pour élaborer les tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Les tarifs d'accès aux réseaux public d'électricité, approuvés par le Gouvernement, sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Après consultation publique, ces tarifs de transport ont été arrêtés, avec un double objectif :

- parvenir à une évolution maîtrisée des prix payés pour le consommateur ;
- permettre de réaliser les investissements nécessaires au maintien de la qualité et de la sûreté des réseaux, ce qui a toujours été une priorité pour la CRE.

Dans sa proposition tarifaire, la CRE a fixé un objectif global de gain de productivité à RTE. La CRE n'a émis aucune exigence spécifique en ce qui concerne la seule évolution des charges de personnel. Il est de la compétence des instances dirigeantes de RTE de décider et de mettre en œuvre les mesures qui lui paraissent appropriées pour atteindre ces objectifs.

Ces échanges avec les représentants de la Fédération nationale des mines et de l'énergie-CGT (FNME-CGT) se sont avérés utiles pour une meilleure compréhension des enjeux sociaux liés au fonctionnement des réseaux. La CRE souhaite poursuivre dans cette voie. Dans le cadre de l'élaboration des prochains tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité, les fédérations syndicales auront l'opportunité d'exposer leurs arguments, en particulier lors des consultations publiques et des auditions auxquelles la CRE procédera à cette occasion.

*Installée le 24 mars 2000, la CRE a pour mission de veiller au fonctionnement régulier des marchés du gaz et de l'électricité et à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.*

**Contact presse : Christophe FEUILLET – Tél. 01.44.50.41.77 - 06.22.26.43.10 –  
Fax. 01.44.50.42.75 – [christophe.feuillet@cre.fr](mailto:christophe.feuillet@cre.fr)**